

Châteauneuf de Gadagne, le 22/07/2019.

GREENLOG  
Mme VAUSSELIN Valérie Présidente  
25 rue de l'école de Médecine  
75006 PARIS

Affaire suivie par : Mr LOUCHE.C

Objet : Projet GREENLOG à Châteauneuf de Gadagne (84) - remise en état du site.

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 1 A 163 894 1297 6

Madame,

Dans le cadre de votre projet d'implantation d'un entrepôt de stockage soumis à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, vous avez sollicité mon avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation, conformément aux articles R.512-46-25 et suivants du Code de l'Environnement.

Vous proposez que le site soit remis dans un état compatible avec le zonage actuel UE (zone urbaine à vocation d'activités économiques) du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Je vous confirme qu'en cas de cessation de votre activité ICPE, le site devra être remis dans un état compatible avec ce zonage.

La remise en état du site après l'arrêt de l'exploitation, conformément aux articles R.512-46-25 et suivants du Code de l'Environnement, consistera en :

- Le tri et conditionnement de tous les déchets résiduels et évacuation en filières de traitement autorisées, nettoyage de la totalité du site (bâtiment et extérieurs),
- Les interdictions ou limitations d'accès au site (maintien de la clôture ; mise en place d'un gardiennage le cas échéant,...) pour assurer la sécurisation des lieux,
- Le maintien en l'état de fonctionner des utilités (alimentation électrique,...) après consignation des équipements non concernés par la sécurité du site, en arrêt de sécurité,
- La dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le Maire

Jean-Michel CAZES, Adjoint  
à l'urbanisme.

